

États financiers des

SERVICES FINANCIERS DU RARM

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, les états des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des excédents pour l'exercice terminé à cette date de même que les notes, y compris celles portant sur le sommaire des principales conventions comptables et offrant d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et autre information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, nous tenons compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des SF RARM au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS (suite)

Information comparative

Les états financiers des SF RARM au 31 décembre 2012 et pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à cet égard.

Comptables agréés
Halifax (Nouvelle Écosse)
le 21 octobre 2014

SF RARM

Bilan
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012
		(Non vérifié)
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	21	38
Comptes clients	60	6
Travaux en cours	4	1
Charges payées d'avance	64	60
	149	105
Autres éléments d'actif		
Fonds distincts (note 4)	322 039	303 678
Actif net des régimes (note 3)	53 549	12 304
	375 737	316 087
Immobilisations corporelles, après amortissement (note 5)	194	219
Total de l'actif	375 931 \$	316 306 \$
Passif et excédent		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	3 509	3 547
Excédent (note 7)	372 422	312 759
Engagements (note 12)		
Total du passif et de l'excédent	375 931 \$	316 306 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

État des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012
		(Non vérifié)
Revenus :		
Services de la planification financière (tableau A)	6 135 \$	6 163 \$
Gain sur les fonds distincts	19 192	15 409
Variation de la valeur de l'actif net des régimes (tableau B)	44 980	21 711
	<u>70 307</u>	<u>43 283</u>
Dépenses :		
Services de planification financière et administration (tableau A)	6 663	6 857
Frais de gestion des placements	831	788
Subvention aux programmes de bien-être et maintien du moral	3 150	3 200
	<u>10 644</u>	<u>10 845</u>
Bénéfice net	<u>59 663 \$</u>	<u>32 438 \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012
		(Non vérifié)
Espèces provenant de (affectations) :		
Exploitation :		
Revenu pour l'année	59 663 \$	32 438 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse :		
Revenu non réalisé sur les fonds distincts, déduction faite des dépenses	(18 361)	(14 621)
Revenu non réalisé sur l'actif net des régimes	(44 980)	(21 711)
Amortissement	51	57
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Diminution (augmentation) des comptes clients	(54)	5
Augmentation des travaux en cours	(3)	
Augmentation des charges payées d'avance	(4)	(1)
Diminution des comptes fournisseurs et des charges à payer	(38)	(205)
	<u>(3 726)</u>	<u>(4 038)</u>
Investissements :		
Produits du retrait de l'actif net	3 735	3 889
Achat d'immobilisations corporelles	(26)	(32)
	<u>3 709</u>	<u>3 857</u>
Diminution de l'encaisse	<u>(17)</u>	<u>(181)</u>
Espèces – début de l'exercice	38	219
Espèces – fin de l'exercice	<u>21 \$</u>	<u>38 \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

État des excédents
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012
		(Non vérifié)
Excédent – début de l'exercice	312 759 \$	280 321 \$
Bénéfice net	59 663	32 438
Excédent – fin de l'exercice	372 422 \$	312 759 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

Tableau A - État des résultats d'exploitation liés à la planification financière
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012
		(Non vérifié)
Revenus :		
Counselling financier et éducation financière	3 093 \$	3 602 \$
Commissions	2 108	1 744
Souscriptions	786	696
Déclarations de revenus	122	113
Revenus en intérêts	26	8
	<u>6 135</u>	<u>6 163</u>
Dépenses :		
Salaire et avantages sociaux	5 488	5 717
Frais de gestion des fonds communs	346	317
Paievements de location	304	309
Frais de bureau	112	114
Communications	70	73
Déplacements	67	65
Amortissement	51	58
Services de nettoyage	48	49
Contrats de travail temporaire	37	18
Publicité et impression	36	32
Autres charges	32	30
Frais d'agrément	29	31
Assurance responsabilité et sur les biens	18	17
Formation	12	9
Réparations et entretien	7	12
Programme d'éducation financière	6	6
	<u>6 663</u>	<u>6 857</u>
Perte pour l'exercice	(528) \$	(694) \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

Tableau B – Variation de l'actif net – Produits propres au RARM
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec les données comparatives de 2012

	2013	2012 (Non vérifié)
Revenu tiré des primes (note 2)	65 734 \$	63 090 \$
Intérêt crédité (notes 2 et 3)	18 040	11 957
Revenu total	83 774	75 047
Frais d'exploitation :		
Réclamations et frais connexes	44 429	39 822
Autres frais d'exploitation	3 796	4 291
Réassurance	2 813	4 176
Dépenses liées à l'administration de la police	1 564	1 507
Taxe sur les primes et taxe de vente	1 426	1 400
Accroissement des réserves – résultats techniques du régime	1 006	3 440
Ajustement de l'exercice antérieur	9	(151)
Ajustement des taxes sur les primes	(926)	21
Total des frais d'exploitation	54 117	54 506
Bénéfice d'exploitation	29 657	20 541
Autres éléments :		
Diminution des réserves – modification des hypothèses (note 2 et 3)	15 323	1 170
Variation nette de l'actif	44 980 \$	21 711 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

1. Nature des activités :

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM), une activité commerciale des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités des SF RARM incombe au directeur général – Services de bien-être et moral, et elle lui est déléguée par le CEMD. Les activités sont réparties comme suit : les produits propres au RARM et les services de planification financière des SF RARM (voir le tableau A).

Les produits propres au RARM mettent à la disposition des membres des Forces canadiennes et de leur famille des produits et des services financiers afin d'améliorer le bien-être financier des membres de la communauté des Forces canadiennes en leur offrant des solutions financières objectives et adaptées, contribuant ainsi à la préparation et à l'efficacité opérationnelles. Les produits propres au RARM offerts sont les suivants : Assurance revenu aux survivants (ARS), Assurance vie des personnes à charge (AVPC), Assurance collective facultative temporaire (ACFT), Assurance pour membres libérés (AML), Couverture après la libération (CAL), Régime d'assurance temporaire de la Réserve (RATR), Régime d'assurance invalidité pour les conjoints (RAIC) et Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG) facultatif, ci-après appelés les « régimes ». Les régimes sont gérés par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (« Financière Manuvie ») selon un accord financier et opérationnel (ci-après « l'accord ») entre le CEMD et la Financière Manuvie. Le CEMD dispose d'un excédent pour financer le règlement des demandes d'indemnité qui se rattachent aux régimes que gère la Financière Manuvie. Si ces fonds s'avéraient insuffisants pour couvrir toutes les demandes d'indemnité, il reviendrait au CEMD de combler le déficit.

La Financière Manuvie est l'assureur du programme d'assurance. Elle fournit des services administratifs comme la revue des primes, la prise de décisions à l'égard des demandes d'indemnité et le versement des montants forfaitaires et des prestations mensuelles au titre d'un régime. Toutefois, les SF RARM et le CEMD peuvent, s'ils le jugent nécessaire, prendre des décisions relatives aux demandes d'indemnité.

Les SF RARM ont la responsabilité de gérer le programme et de collaborer avec les divers intervenants pour assurer l'excellence du service à ses clients des Forces canadiennes. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, ils doivent veiller à ce que les régimes soient administrés conformément aux dispositions contractuelles et reposent sur une base financière solide.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

1. Nature des activités (suite) :

Les services de planification financière des SF RARM mettent à la disposition du personnel militaire et de leur famille les services suivants :

1. un accès aux services d'un planificateur financier agréé (Pl. Fin. ou CFP), à un plan financier détaillé et à des services de placement dans l'ensemble du pays;
2. des services de counselling financier pour aider les membres des Forces canadiennes (FC) à établir et gérer leurs budgets et à améliorer une situation financière difficile ou, tout simplement, pour leur donner des conseils lorsqu'ils doivent prendre des décisions financières importantes;
3. des services d'éducation professionnels en gestion des finances personnelles pour les recrues et les élèves-officiers de sorte qu'ils puissent se familiariser avec les principes de gestion financière de base, comme l'utilisation du crédit dans le cadre d'un budget, de même que de la formation pour les membres des FC qui suivent des cours de qualification élémentaire et intermédiaire en leadership.

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux entités des BNP et a la responsabilité ultime des SF RARM.

Les régimes sont exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables :

(a) Présentation :

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé à l'exception de la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Selon ces mêmes principes comptables, celles-ci sont des éléments de passif dans l'établissement des actif et passif nets des régimes. Les SF RARM ne comptabilisent pas un élément de passif pour ces protections tant que le participant au régime est titulaire d'une police d'assurance émise. Cela est conforme au traitement des prestations prévu dans l'accord. La valeur estimative de ces demandes d'indemnité a été déclarée comme un engagement à la note 12.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

2. Principales conventions comptables (suite) :

(b) Instruments financiers :

(i) Mesures initiales :

Les instruments financiers sont calculés à la juste valeur à l'émission ou l'acquisition. Les coûts de transaction sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(ii) À la suite de la comptabilisation initiale :

Les investissements dans les fonds distincts sont évalués à la juste valeur. Les changements de la juste valeur sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des fonds distincts est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net qui correspond approximativement à la juste valeur. Les comptes fournisseurs sont mesurés au coût de revient.

(c) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Immobilisation	Base	Taux
Mobilier et agencements	Linéaire	12 %
Matériel informatique	Linéaire	24 %
Améliorations locatives	Linéaire	9 %

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et excède leur juste valeur.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

2. Principales conventions comptables (suite) :

(d) Constatation des produits :

Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont acquis, lorsque l'encaissement de toute somme à recevoir connexe est probable, qu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est fixe et déterminable. Les sommes non acquises pour lesquelles les prestations ou les services des programmes importants n'ont pas encore été fournis sont comptabilisées comme des produits différés.

(e) Prestations futures des employés :

Essentiellement, tous les employés des SF RARM peuvent participer au régime de retraite à prestations déterminées. Le coût du régime est comptabilisé en fonction des cotisations requises durant chaque période.

(f) Actif et passif nets des régimes

L'accord prévoit que les produits propres au RARM financent tout le passif associé aux régimes. La Financière Manuvie détient ces fonds en dépôt et les utilise pour acquitter ce passif. Les fonds détenus en dépôt doivent demeurer jusqu'à ce que tout le passif soit acquitté, et l'accord permet à la Financière Manuvie d'utiliser ces fonds à cette fin avant que les produits propres au RARM puissent les retirer. Ainsi, la différence entre le passif estimatif et les fonds détenus en dépôt se présente soit comme un actif net, soit comme un passif net.

Les actif et passif nets des régimes sont déterminés à chaque période de déclaration, comme la différence entre les réserves des régimes et les placements des régimes.

Les réserves des régimes sont déterminées en estimant le passif actuariel des régimes plus le montant de la réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) qu'exige l'accord (note 3). Les normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé ne donnent aucune indication pour établir ce passif. Les produits propres au RARM suivent donc les normes internationales d'information financière 4, Contrats d'assurance, pour déterminer les réserves des régimes, suivant les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). L'évolution du passif paraît dans le bilan des opérations.

Les placements des régimes représentent les revenus cumulatifs qui excèdent les dépenses avant de tenir compte des réserves des régimes.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

2. Principales conventions comptables (suite) :

(g) Recettes tirées des primes et frais connexes :

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant un risque de mortalité ou de morbidité limité sont comptabilisées comme des revenus dès qu'elles sont exigibles.

Les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Les actif et passif des régimes sont calculés à la fin de chaque exercice, en comparant les bénéfices et les dépenses avec les recettes tirées des primes.

(h) Intérêts crédités :

Des intérêts sont crédités aux régimes eu égard aux placements des régimes selon une formule de crédit d'intérêts définie dans l'accord. La formule repose sur le rendement réel d'une combinaison d'actifs prédéterminée.

(i) Utilisation des prévisions :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, La Financière Manuvie et les SF RARM doivent faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les fonds nets en dépôt et le passif net des régimes sont des éléments importants qui sont sujets à de telles estimations et hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Actif et passif nets des régimes :

L'actif net des régimes représente les sommes suivantes que détient Manulife :

	2013	2012
Réserves des régimes	(204 401) \$	(218 717) \$
Placements des régimes	257 950	231 021
Actif net des régimes	53 549 \$	12 304 \$

Les SF RARM peuvent encaisser tout excédent une fois que toutes les obligations au titre d'un régime ont été acquittées. Par contre, si un régime est déficitaire, il lui revient de financer le passif.

La Financière Manuvie calcule les réserves actuarielles employées dans la détermination des passifs des régimes selon la méthode décrite dans la note 2(f). Elle ne peut modifier les hypothèses qu'elle emploie pour déterminer les réserves qu'après en avoir dûment informé les SF RARM.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

3. Actif et passif nets des régimes (suite) :

La détermination des réserves actuarielles comprises dans le passif des régimes suppose le recours à des estimations et à des hypothèses, lesquelles sont constituées de deux grandes composantes : le montant estimatif le plus fiable et une provision pour écarts défavorables. Conjointement avec des pratiques commerciales prudentes de gestion des risques commercial et d'investissement, le choix d'hypothèses pertinentes et leur suivi visent à réduire l'exposition des produits propres au RARM à l'incertitude.

Des hypothèses de meilleure estimation sont faites en ce qui a trait à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, aux taux de résiliation des polices, aux frais d'exploitation et à certaines charges fiscales. Les résultats réels font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les hypothèses restent pertinentes et qu'elles sont modifiées lorsque nécessaire.

Les hypothèses faites pour établir les réserves actuarielles reflètent les meilleures estimations des résultats techniques futurs. Pour ce qui est des produits propres au RARM, chaque hypothèse doit inclure une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de prendre en compte une sous-estimation, une surestimation ou une détérioration éventuelles des résultats et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir.

L'ICA prescrit des exigences minimales en ce qui concerne les marges liées au risque de taux d'intérêt. Il donne aussi d'autres indications concernant les autres risques, comme les risques de marché, de crédit, de mortalité et de morbidité. Dans le cas des autres risques dont l'ICA ne traite pas particulièrement, un intervalle de 5 à 20 p. 100 de la prévision est adopté. Les hypothèses annuelles utilisées se trouvent à l'intérieur des intervalles admissibles et la détermination du niveau établi prend en compte le profil de risque de l'entreprise. À occasion et pour plus de prudence dans certaines circonstances, une marge peut dépasser la limite supérieure de l'intervalle, comme le permettent les normes de pratique. Chaque marge est revue annuellement afin de s'assurer qu'elle toujours appropriée.

L'accord oblige les produits propres au RARM à financer les insuffisances des régimes et les autorise à faire des retraits sur l'actif des régimes. Les produits propres au RARM doivent maintenir une RFS d'au plus 25 % des cotisations aux régimes. La RFS restreint le retrait de fonds excédentaires des régimes par les produits propres au RARM.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

4. Fonds distincts :

Les fonds excédentaires des produits propres au RARM sont gardés dans un fonds distinct. La valeur des fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle survient le changement. L'actif distinct est placé en conformité avec les lignes directrices énoncées dans la politique de placement élaborée par les SF RARM. La politique de placement a établi l'objectif de répartition des placements suivant : espèces : 5 %; obligations : 70 %; actions canadiennes : 15 %; actions américaines : 3,3 %; et actions internationales : 6,7 %. La répartition réelle des fonds est la suivante :

	2013	2012
Espèces	1,7 %	1,8 %
Obligations	64,4	69,1
Actions canadiennes	22,2	19,8
Actions américaines	4,7	3,6
Actions internationales	7,0	5,7
	100,0 %	100,0 %

5. Immobilisations corporelles :

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Mobilier et agencements	168 \$	127 \$	41 \$	47 \$
Matériel informatique	101	68	33	24
Améliorations locatives	432	312	120	148
	701 \$	507 \$	194 \$	219 \$

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

6. Comptes fournisseurs :

Il s'agit des comptes fournisseurs liés aux montants de 3 400 \$ dus aux SBMFC et dont les modalités de remboursement n'ont pas été établies. Le solde de 109 \$ représente les comptes fournisseurs.

7. Excédent :

L'accord restreint le retrait de fonds excédentaires par les SF RARM. Outre la restriction qu'impose la RFS (note 3), les produits propres au RARM sont tenus selon l'accord de réassurance de garder au moins 260 000 \$ dans les surplus, tandis que le FCFC s'est engagé à y conserver 100 000 \$ pour couvrir les réclamations excédant le montant de la réassurance établi relatives aux activités hostiles (selon la définition dans l'accord). Les SF RARM doivent donner un avis d'au moins neuf mois à La Financière Manuvie pour lui signifier leur intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 000 \$.

8. Régimes de retraite :

Tous les employés des SF RARM sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Le régime est considéré comme un régime interentreprises à prestations déterminées aux fins de la comptabilité. Les cotisations sont versées au régime par les Fonds non publics (FNP) au nom des SF RARM et les SF RARM remboursent la totalité des contributions. Les cotisations sont comprises dans le poste « Salaires et avantages sociaux » et sont passées en charge lorsqu'elles sont versées.

9. Opérations entre apparentés :

En 2013, les SF RARM ont versé 184 \$ (182 \$ en 2012) en charges locatives à CANEX, une entité des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes. En 2012 et 2013, toutes les recettes provenant des services d'éducation et de counselling financier sont reçues par le ministère de la Défense nationale, sous l'autorité du chef d'état-major de la défense.

Toutes les transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

10. Gestion des risques :

Les SF RARM affrontent un grand nombre de risques dans l'exécution de leurs activités. Par conséquent, la direction a élaboré des politiques et des procédures afin de réagir à ces risques. La direction approuve l'ensemble des politiques de gestion des risques, y compris les limites relatives aux polices d'assurance et de réassurance, les politiques sur la conception des produits et le marketing, notamment les prix et le niveau de service à la clientèle. En outre, la direction examine les politiques régissant le risque d'investissement, à savoir la composition de l'actif, le risque d'intérêt et la concordance du passif et de l'actif. Enfin, la direction étudie les mécanismes de réglementation et de vérification de la conformité. La surveillance du respect des politiques est assurée par la haute direction.

Risques relatifs à la tarification

La tarification consiste à faire des prévisions et des hypothèses sur des facteurs tels la mortalité, la morbidité, le rendement des placements et les dépenses futures. Les risques relatifs à la tarification représentent le risque qu'une situation réelle ne se produise pas comme prévu selon la tarification. La gestion des risques relatifs à la tarification exige une conception de produits minutieuse et le recours à grande échelle de la modélisation et des analyses de sensibilité ainsi que de la surveillance au moyen d'études des statistiques des sinistres. L'analyse des tarifs est effectuée par les actuaires-conseils des produits propres au RARM chez Mercer, et corroborée par les experts en la matière à la Financière Manuvie. Les études par rapport à la tarification sont effectuées chaque année.

Risques relatifs aux sinistres

Les risques relatifs aux sinistres représentent le risque que les statistiques réelles de mortalité et de morbidité excèdent les prévisions de tarification. La direction travaille étroitement avec la Financière Manuvie afin de gérer les risques liés aux sinistres au moyen de lignes directrices complètes sur la tarification et le règlement des sinistres. La réassurance a pour but d'atténuer l'exposition excessive à certains risques. Plusieurs traités de réassurance sont en place pour protéger les produits propres au RARM contre les réclamations en vertu de l'assurance contre le risque de guerre et de terrorisme, et contre les réclamations découlant de situations catastrophiques occasionnant plusieurs décès au cours d'un seul événement. En plus de ces arrangements sur la gestion des risques de l'assurance, la Financière Manuvie a souscrit des réassurances en excédent de perte à l'égard de plusieurs régimes d'assurance propres au RARM qui offrent une mesure supplémentaire de protection si les statistiques des sinistres sont pires que prévu.

La situation financière des produits propres au RARM peut être touchée par l'exposition au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt représente le risque de pertes ou la possibilité des gains économiques découlant du réinvestissement ou du désinvestissement des actifs. Si les liquidités provenant des actifs à l'appui des réserves pour sinistres ne correspondent pas au montant de liquidités versées pour régler les sinistres, et si les SF RARM ne reçoivent pas des liquidités au moment où les sinistres doivent être réglés, les SF RARM pourraient enregistrer des

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

10. Gestion des risques : (suite)

pertes ou des gains en taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt futurs. L'efficacité du programme de concordance de l'actif et du passif est examinée de manière trimestrielle à la Financière Manuvie au moyen d'analyses de la durée et des liquidités et en fonction de divers scénarios économiques. Une politique sur les placements ayant pour but d'améliorer la concordance du passif et de l'actif est entrée en vigueur.

Risque du marché

Les risques du marché constituent l'exposition aux pertes de placement occasionnées par les fluctuations générales de l'économie et de la bourse. Les lignes directrices de la politique de placement des produits propres au RARM gérées par le comité de placement des BNP établissent les limites sur le montant et la qualité des placements et au pourcentage de la composition du portefeuille d'investissement par rapport à toutes les catégories d'investissement autorisées relativement aux fonds distincts. Des examens quant au respect de ces limites sont effectués fréquemment et un rapport à cet effet est présenté de façon trimestrielle au comité de placement. Le rendement est surveillé en fonction des indices de référence externes et des actuaires-conseils indépendants en matière de retraite ont été retenus pour examiner le rendement et les coûts des régimes.

Risques d'exploitation

Les produits propres au RARM sont exposés à d'autres risques opérationnels tels les risques juridiques et réglementaires, et ceux liés aux ressources humaines, à la technologie et au comportement du marché. La haute direction a atténué ces risques au moyen de procédures opérationnelles, mises en œuvre au besoin selon l'accord avec la Financière Manuvie, et d'examens de conformité.

11. Risques financiers :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que courent les SF RARM de ne pas être en mesure d'honorer leurs engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les SF RARM gèrent leur risque de liquidité en surveillant leurs exigences d'exploitation. Les SF RARM établissent des prévisions budgétaires et de trésorerie pour s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour honorer leurs engagements. L'exposition au risque n'a pas subi de changement par rapport à 2012.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les SF RARM font affaire avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant de manquements. Les SF RARM surveillent le risque de crédit des clients au moyen d'évaluations de crédit.

SF RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

12. Engagements :

Les produits propres au RARM ont évalué un passif non encore constaté en ce qui concerne la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Les conditions de l'accord n'incluent pas ces montants dans la détermination des réserves des régimes. Au 31 décembre 2013, la valeur actualisée de ces charges futures a été évaluée à 125 789 \$.

Les SF RARM se sont engagés à faire des paiements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour leurs locaux situés au 234, avenue Laurier Ouest, à Ottawa jusqu'en 2015. Les paiements annuels des deux prochaines années sont répartis comme suit :

2014	75 \$
2015	69
	144 \$
